

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

**Procès-verbal - Mardi le 5 juillet 2022**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 5 JUILLET 2022 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS, SYLVAIN LA FRANCE, LYNNE LACHAPELLE, MATTHEW ORLANDO, PAUL CHAMBERLAIN, CRAIG GABIE, ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, PIERRE VAILLANCOURT

PAR VIDÉOCONFÉRENCE, DAMIEN LAFRENIÈRE

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Par la suite il rappelle les principales dispositions du règlement numéro 2021-039 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal.

La période de questions est d'une durée de trente (30) minutes pouvant prendre fin prématurément, s'il n'y a pas de questions adressées au conseil; Chaque intervenant dispose de cinq (5) minutes pour une (1) question et une (1) sous-question;

Suite a cette période de questions, le droit de parole du public est terminé, aucune intervention ou échange avec les membres du conseil n'est permis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

**1.2 RAPPORT DU MAIRE**

**1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.11 Offre de service Bell – Renouvellement de quatre (4) lignes téléphoniques
- 1.12 Emploi d'Été Canada 2022- - Embauche
- 1.13 Maintien des services municipaux offert dans les deux langues officielles – français et anglais
- 1.14 Autorisation de don et financement

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Demande de financement pour l'année financière 2022 ASIVG

**3. TRANSPORT**

- 3.1 TECQ 2019-2023 - programmation de travaux n° 1
- 3.2 Emprunt temporaire dans le cadre de la programmation d'aide financière versée comptant, TECQ 2019-2023

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1

**5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 5.1 Appui a la demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais

## 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Offre d'achat de terrain cadastre 5 496 858 matricule numéro 3495-08-7375
- 6.2 Hydro-Québec - Vente de terrain en bordures de la rivière Municipalité de Kazabazua
- 6.3 Résiliation résolution # 2020-10-206 offre d'achat d'une parcelle de terrain
- 6.4 Offre d'achat de deux parcelles de terrain

## 7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Résiliation de la résolution numéro 2022-01-027 augmentation des heures de bibliothèque

## 8. VARIA

- 8.1

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

---

2022-07-153  
1.4

### ORDRE DU JOUR

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

### 3.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PPA-CE ET PPA-ES

**ADOPTÉE**

2022-07-154  
1.5

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2022-07-155  
1.6

### ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De JUIN 2022, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	36 148,94 \$
Remises provinciales	14 700,36 \$
Remises fédérales	5 291,65 \$
Remises du Régime de retraite	4 247,64 \$

**ADOPTÉE**

2022-07-156  
1.7

### ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

---

**ATTENDU QUE** les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de juin 2022 totalisant un montant de 11 491,68 \$.

**ADOPTÉE**

2022-07-157  
1.8

### ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

---

**ATTENDU QUE** les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Craig Gabie  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de juin 2022 totalisant un montant de 66 228,81 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

**ADOPTÉE**

2022-07-158  
1.9

---

**DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (0,00 \$)**

---

2022-07-159  
1.10

---

**DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)**

---

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



**Pierre Vaillancourt, DMA**  
**Greffier-trésorier et directeur général**

---

2022-07-160  
1.11

---

**OFFRE DE SERVICE BELL – RENOUELEMENT DE QUATRE (4) LIGNES TÉLÉPHONIQUES**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Craig Gabie  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

**QUE** le conseil accepte l'offre de service de Bell pour le renouvellement de quatre (4) lignes téléphoniques pour une période de 5 ans au coût de 180 \$ par mois plus taxes applicables.

**ADOPTÉE**

2022-07-161  
1.12

---

**EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2022- - EMBAUCHE**

---

**ATTENDU QU'**Emploi d'été Canada 2022 a autorisé deux étudiants selon les modalités de la contribution financière dossier numéro ESDC EMP5396C;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Matthew Orlando  
Et résolu

D'embaucher Myrissa Russett pour le poste de commis administrative sous les termes et conditions de la contribution financière dossier numéro ESDC EMP5396C;

D'embaucher Frédéric Lévesque pour le poste de manœuvre général travaux public sous les termes et conditions de la contribution financière dossier numéro ESDC EMP5396C;

**ADOPTÉE**

2022-07-162  
1.13

---

**MAINTIEN DES SERVICES MUNICIPAUX OFFERT DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES – FRANÇAIS ET ANGLAIS**

---

**CONSIDÉRANT** que le Projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français a été sanctionné le 1<sup>er</sup> juin 2022;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Kazabazua a toujours offert les services aux citoyens dans les deux langues officielles;

**POUR CES MOTIFS, il est proposé** par Matthew Orlando, **appuyé** par Craig Gabie et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la municipalité de Kazabazua confirme que les services aux citoyens continueront d'être offert dans les deux langues officielles, le français et l'anglais.

**ADOPTÉE**

2022-07-163  
1.14

## AUTORISATION DE DONS ET FINANCEMENT

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Matthew Orlando  
Et résolu

**QUE** le conseil autorise un don et un financement aux organismes suivants :

Église Our Lady of Mont Carmel un don au montant de 300 \$  
Églises St-Stephen's Anglican un don au montant de 300 \$  
Église Trinity United un don au montant de 300 \$  
Comité association récréative de Kazabazua un financement de 3 000 \$.

**ADOPTÉE**

---

## 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

2022-07-164  
2.1

### DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 ASIVG

---

**Attendu que** l'ASIVG est composé de membres de chaque service de sécurité incendie de la MRCVG;

**Attendu que l'ASIVG** (Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée de la Gatineau) est un organisme à but non lucratif immatriculé au registre des entreprises du Québec NEQ : 3377664142.

**Attendu que** l'ASIVG a besoin du financement pour l'opération annuel 2022;

**En conséquence il est proposé** par Paul Chamberlain, **appuyé** par Craig Gabie et résolu;

**QUE** la municipalité de Kazabazua autorise un montant de 500 \$ pour le financement et le bon fonctionnement de l'ASIVG (Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée de la Gatineau) et qu'un rapport annuel devra être déposé aux 17 municipalités à la fin novembre de chaque année.

**ADOPTÉE**

---

## 3. TRANSPORT

---

2022-07-165  
3.1

### TECQ 2019-2023 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX N° 1

---

**Attendu que :**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et **il est résolu que :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE**

**2022-07-166**  
**3.2**

---

**EMPRUNT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION D'AIDE FINANCIÈRE VERSÉE COMPTANT, TECQ 2019-2023**

---

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 1093 du Code Municipal, une municipalité « peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine ».;

**ATTENDU** la confirmation de la subvention du ministère du transport datée du 9 juin 2022, afin de permettre des travaux d'asphaltage des chemins Begley, Brundtland, Chamberlain, Anderson et rue St-Pierre;

**ATTENDU** que dans le cadre de la TECQ 2019-2023, pour les municipalités de moins de 2 500 habitants, la contribution du gouvernement du Québec est versée comptant en cinq versements annuels et que la contribution du gouvernement fédéral est versée comptant de la même façon;

**ATTENDU** que lorsqu'une municipalité réalise rapidement les travaux prévus dans sa programmation des travaux approuvée par le Ministère, et qu'elle veut combler son besoin en liquidités en attendant de recevoir les versements de subvention à venir;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

**QUE** pour afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère du Transport du Québec dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 784 847,00 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme;

**QUE** la municipalité remboursera les montants en capital de la contribution reçu par le gouvernement du Québec et du Fédéral que pour réaliser les travaux prévus dans sa programmation de la TECQ 2019-2023 des travaux approuvés par le Ministère, et qu'elle veut combler son besoin en liquidités en attendant de recevoir les versements de subvention à venir, et durant le terme de l'emprunt temporaire et aux dépenses engagées relativement aux intérêts;

**QUE** la municipalité mandate le maire M. Robert Bergeron et le directeur général M. Pierre Vaillancourt de signer tout document relatif à cet emprunt temporaire pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2022-07-167**  
**3.3**

---

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PPA-CE ET PPA-ES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et le projet particulier d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES) dont les projets consistent l'installation de glissières en bordure du chemin Jingtown et Mulligan Ferry;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de la programmation doit être terminé au plus tard le 31 décembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu;

**QUE** le conseil autorise la publication d'un appel d'offre par invitation pour l'installation de glissières de sécurité en bordure des chemins Jingtown et Mulligan Ferry;

**ADOPTÉE**

---

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

## 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

---

2022-07-168  
5.1

### APPUI A LA DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) – RESSOURCES ALLOUÉES À LA COUVERTURE PRÉHOSPITALIÈRE EN OUTAOUAIS

---

**Considérant** les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO) au CISSS de l'Outaouais et au MSSS au cours de la dernière année, que ce soit pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais ou relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers;

**Considérant** que malgré les rencontres tenues et les suivis mensuels réalisés via les rencontres opérationnelles SPU avec le MSSS, ceux-ci ne nous font pas état des recommandations faites au Conseil du trésor à l'égard de l'ajout d'heures de service, empêchant toute prévision d'ajout de ressources humaines par la CPO;

**Considérant** qu'une annonce de modification des heures service a été déposée par le Directeur des services préhospitaliers du MSSS sans consultation des parties prenantes, qui entraîne une diminution d'heures service auprès de la population;

**Considérant** cette diminution des heures de service de grands impacts sur le déploiement des ressources humaines et les services rendus;

**Considérant** que bien que les autres régions du Québec n'auraient pas été non plus consultées relativement à la décision du MSSS, les demandes de l'Outaouais auraient dû être entendues et considérées puisque nous avons une situation particulière, la CPO étant la seule entreprise ambulancière en Outaouais et que nous n'avons qu'un seul CISSS et CCSO;

**Considérant** que des solutions alternatives auraient été présentées par le CISSS de l'Outaouais à la Direction du SPU du MSSS dans les dernières semaines, mais que celles-ci n'auraient pas été retenues dans la proposition acheminée par le MSSS;

**Considérant** que la CPO aurait aussi fait des démarches depuis plus d'un an auprès du MSSS afin de prévenir une pénurie de personnel par un projet pilote qui, dû à la location limitrophe de l'Outaouais avec l'Ontario, aurait permis d'embaucher les étudiants ontariens, mais que ce projet aurait été refusé par le MEES;

**Considérant** que la demande de conversion des horaires de faction du MSSS a comme échéancier le mois de mars 2023 et les étudiants du cégep terminent en mai de la même année, donc il sera difficile d'être en mesure d'ajouter des ressources humaines entre temps, et ce, parce que la cohorte de décembre 2022 est composée uniquement d'étudiants en provenance de régions autres que l'Outaouais et qu'ils retournent dans leur région d'origine;

**Considérant** le statut particulier octroyé à l'Outaouais par la Chambre des communes en octobre 2019 en matière, entre autres, de santé et d'éducation qui permet des financements particuliers pour notre région et des mesures d'accommodements;

**Considérant** la présentation du dossier réalisée par la CPO à la Conférence des préfets de l'Outaouais le 20 juin 2022 dans ce dossier;

**En conséquence**, il est proposé par Matthew Orlando, appuyé par Paul Chamberlain et résolu;

**Que** le conseil de la municipalité de Kazabazua appui la résolution de la MRCVG de réitérer les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais au ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les demandes d'ajout d'heures de services présentées, pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais et relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers,

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais ainsi qu'à l'ensemble des députés de l'Outaouais.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'aux MRC de l'Outaouais, pour appui.

**ADOPTÉE.**

---

## 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

---

2022-07-169  
6.1

---

### OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN CADASTRE 5 496 858 MATRICULE NUMÉRO 3495-08-7375

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Damien Lafrenière  
Et résolu

**QUE** le conseil contre-offre de Courtney Stephens l'achat de terrain cadastre 5 496 858 matricule numéro 3495-08-7375 au prix de 7 700 \$ plus les taxes applicables que les frais de l'acte notarié est de la responsabilité de l'acheteur et que les frais de certificat de localisation si demandé soit de la responsabilité de la municipalité;

**QUE** le conseil mandate le directeur général de signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à cette vente.

**ADOPTÉE**

2022-07-170  
6.2

---

### HYDRO-QUÉBEC - VENTE DE TERRAIN EN BORDURES DE LA RIVIÈRE MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

---

**CONSIDÉRANT** qu'Hydro-Québec nous offre la possibilité de faire l'acquisition de terrains à la valeur marchande;

**CONSIDÉRANT** que les lots 5 498 217, 5 498 218, 5 469 8219, 5 498 222 et une partie de 5 498 221 situés entre le chemin Mulligan Ferry et la rivière seront vendus à la valeur nominale de 1 \$ à la municipalité de Kazabazua, si elle le désire pour un dossier de vente minimum à 500 \$;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se feront sur le lot 5 498 220 et qu'à cet effet la municipalité voudrais l'acquérir;

**CONSIDÉRANT** qu'en étant propriétaire de ces lots l'autorisation de travaux en bordure du chemin Mulligan Ferry faciliterais le processus;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu;

**QUE** le conseil fasse connaître son intention pour l'acquisition de ces lots avant le 29 juillet 2022 à Hydro-Québec soit les lots 5 498 217, 5 498 218, 5 469 8219, 5 498 222, une partie de 5 498 221 et le lot 5 498 220;

**QUE** le conseil autorise le processus par le directeur général pour l'acquisition de ces lots;

**QUE** les honoraires du notaire soient aux frais de la municipalité et mandate le directeur général de signer pour et au nom de la municipalité tous documents relevant de ces acquisitions.

**ADOPTÉE**

2022-07-171  
6.3

---

### RÉSILIATION RÉOLUTION # 2020-10-206 OFFRE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Damien Lafrenière  
Et résolu

**QUE** le conseil résilie la résolution portant le numéro 2020-10-206 intitulé offre d'achat d'une parcelle de terrain.

**ADOPTÉE**

2022-07-172  
6.4

---

### OFFRE D'ACHAT DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN

---

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'achat de deux parcelles de terrain adjacent au terrain du 12, chemin Lebeau;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité n'a aucun développement futur pour ces terrains sous l'appellation de chemin municipal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

**QUE** le conseil accepte l'offre d'achat présenté par M. Alain Brunette de ces deux parcelles de terrain identifier sous les numéros de cadastre 6 402 098 et 6 402 099 au prix de 4 001 \$ plus les taxes applicables et que l'acquéreur paie les frais de notaire et d'arpenteur géomètre pour une description technique de ces deux parcelles..

**ADOPTÉE**

---

## **7. LOISIRS ET CULTURE**

---

**2022-07-173**  
**7.1**

### **RÉSILIATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-01-027 AUGMENTATION DES HEURES DE BIBLIOTHÈQUE**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil par sa résolution numéro 2022-01-027 a autorisé l'ouverture de la bibliothèque pendant la pandémie les lundis de chaque semaine de 8h00 à midi et de 13h00 à 16h00;

**CONSIDÉRANT** que la bibliothèque retournera aux heures régulières identifié par la résolution 2021-10-218;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolue;

**QUE** le conseil résilie la résolution numéro 2022-01-027 intitulé augmentation des heures de la bibliothèque.

**ADOPTÉE**

---

## **8. VARIA**

---

**9.**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**10.**

### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h09.

Président

Secrétaire



---

Robert Bergeron,  
Maire

---

Pierre Vaillancourt, DMA  
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».